



Numéro 222, 6 mars 2012

## Nouvelles du marché du carbone

### Actualité de mise en œuvre de système de plafonnement et d'échange dans le monde

Le Congrès mexicain pourrait approuver la loi générale sur les changements climatiques au mois de mars 2012 ouvrant la voie à la création d'un marché du carbone au Mexique, le 13e plus gros émetteur de GES de la planète. Ce projet de loi présente les dispositions générales pour un futur système de plafonnement et d'échange, et il prévoit que les participants pourront échanger des droits d'émissions avec les pays avec lesquels le Mexique a signé des accords bilatéraux. Avec le Chili, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, l'Indonésie, la Thaïlande et la Turquie, le Mexique fait partie des 8 premiers pays sur les 15 sélectionnés dans le cadre du programme de « Partenariat pour la préparation au marché » (Partnership for Market Readiness ou PMR, en anglais) à recevoir l'assistance de la Banque mondiale pour concevoir et préparer son marché du carbone (cf. Bulletin 214).

En Australie, la réélection de la première ministre australienne, Julia Gillard, en tant que chef du Parti travailliste, confirme le plan de mise en œuvre de son marché du carbone. L'Australie introduira une taxe carbone au 1<sup>er</sup> juillet 2012, d'une valeur initiale de 23 AU\$ (18,55 €) pour ensuite introduire au 1<sup>er</sup> juillet 2015 un système de plafonnement et d'échange visant les 500 plus gros émetteurs de GES.

En extrême Orient, la Corée du Sud connaît la plus forte croissance des émissions de GES parmi les pays industrialisés. Selon l'Agence internationale de l'énergie, les émissions du pays sont en effet passées de 350 à 640 MtCO<sub>2</sub>-éq. de 1990 à 2011. L'Assemblée nationale sud-coréenne a repoussé à avril 2012 l'adoption du projet de loi prévoyant la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange. Ce vote fait suite à la décision de reporter l'année de lancement du système de régulation de 2013 à 2015, année qui correspond à la

date limite de signature d'un nouvel accord international de limitation des émissions de GES sous l'égide de l'ONU.

Les Émirats Arabes Unis envisagerait quant eux la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange dans le but de réduire les émissions de GES du pays, qui connaît un des taux d'émission de GES par personne parmi les plus importants au monde (35 tCO<sub>2</sub>-  
*éq./personne*).

*Pour obtenir plus d'information :*

<http://cleantechnica.com/2012/02/02/mexico-finalizes-climate-bill-to-cap-carbon/>

<http://www.pointcarbon.com/news/1.1776823?date=20120229&sdtc=1&ref=search>

<http://www.pointcarbon.com/news/1.1770167>

<http://www.bloomberg.com/news/2012-02-27/south-korea-set-to-vote-on-last-hurdle-for-emissions-trading.html>

<http://www.pointcarbon.com/news/1.1772063>

### **Les prix de l'URCE remettent-ils en cause l'avenir du MDP ?**

Le cours de l'URCE a connu une baisse quasi continue au cours de l'année 2011. La valeur des URCEs a ainsi évolué de 11,12 € à 4,22 € entre le début et la fin de l'année précédente, soit une baisse de plus de 60 % du prix de transaction. Cette situation peut s'expliquer par la persistance de la crise économique mondiale et par la faiblesse de la demande actuelle, principalement en Europe.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- Le Système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) de l'UE constitue le principal débouché pour les URCEs. Du fait de la crise des dettes souveraines en Europe, l'activité industrielle est ralentie, ce qui a un impact négatif sur le cours des Quotas de la Communauté européenne (QCE), entraînant une baisse des prix des URCE ;
- Les procédures d'enregistrement des projets MDP devant le Conseil Exécutif (CE) du MDP ont gagné en efficacité ce qui entraîne une diminution des délais et donc une augmentation de l'offre ;
- Les incertitudes concernant les modalités de prolongation du MDP pour la période post-2012 n'encouragent pas les investisseurs à acheter des URCEs ;

- Certaines URCEs ne seront plus acceptées dans le SCEQE de l'UE, ce qui provoque la baisse de leur valeur. En effet :
  - dès janvier 2013, seuls les URCEs provenant des Pays les moins avancés seront éligibles;
  - dès le 1<sup>er</sup> mai 2013, les URCEs de projets de réduction de gaz industriels de HFC-23 et de N<sub>2</sub>O provenant de la production d'acide adipique seront interdits.
- Le retrait du Canada du Protocole de Kyoto, alors que celui-ci a augmenté ses émissions de 17 % en 2009 par rapport à 1990 alors que son objectif de réduction était de 6 % par rapport à 1990 d'ici fin 2012, provoque la disparition d'une quantité importante de la demande.

Observant cette baisse, certains acheteurs d'URCEs souhaitent renégocier les contrats qui les lient aux promoteurs de projets, les différences de prix pouvant atteindre les 10 €.

Cependant, certains investisseurs estiment que les prix de l'URCEs repartiront à la hausse dès que le prix des QCE repassera au-dessus des 10 €. L'annonce d'une éventuelle coupe de l'offre d'allocation par la Commission européenne entraîne d'ailleurs actuellement une hausse des prix des QCE.

*Pour obtenir plus de renseignements :*

<http://af.reuters.com/article/energyOilNews/idAFL5E8D26CF20120202?pageNumber=2&virtualBrandChannel=0&sp=true>

<http://www.pointcarbon.com/news/1.1774482>

## **Nouvelles du MDP**

### **La CCNUCC lance deux nouveaux outils de communication**

#### **Mise en ligne du site internet de « dialogue politique sur le MDP »**

Le secrétariat de la CCNUCC a lancé un nouveau site internet dans le but de communiquer sur sa démarche de « dialogue politique sur le MDP » (CDM policy dialogue, en anglais). Cette opération, initiée par le Conseil exécutif (CE) du MDP et lancée lors de la CdP-17 de Durban, a pour but d'analyser les enseignements reçus au cours de la mise en œuvre du MDP et de proposer des améliorations pour le futur. Ce dialogue sera ouvert de janvier à septembre 2012 et ses conclusions seront soumises au CE.

## **Lancement d'une radio MDP en Afrique**

Le secrétariat de la CCNUCC a lancé la « CDM Radio Club for Africa » dans le but de promouvoir le MDP en Afrique avec l'objectif d'atteindre les communautés qui n'en ont pas encore bénéficié. Les reportages sont pour le moment uniquement prévus en langue anglaise.

Cette radio est ouverte à l'ensemble des journalistes et des radios africaines. Elle a pour objectifs :

- d'augmenter le nombre de journalistes africains réalisant des reportages sur le MDP ;
- de faciliter la distribution de ces reportages sur le continent ;
- de servir de plateforme de dialogue pour des enjeux environnementaux, dont le MDP, parmi les auditeurs africains.

*Pour retrouver les sites internet de ces outils, vous pouvez suivre les liens suivants :*

<http://www.cdmpolicydialogue.org/>

<http://cdm.unfccc.int/about/multimedia/africanradioclub/#member>

## **Premier PoA concernant les poêles de cuisson en Afrique**

Le premier Programme d'activité (PoA) africain concernant la mise en place de poêles de cuisson améliorés a été enregistré avec succès dans le MDP en ce début d'année 2012. L'objectif de ce PoA est de remplacer au Nigéria, dans les 5 ans à venir, 100 000 poêles de cuisson dits traditionnels, par des poêles de cuisson améliorés conçus pour économiser jusqu'à 80 % de carburant.

Au-delà de réduire les émissions de GES, ce PoA a également pour but de :

- réduire la pression exercée par l'exploitation non renouvelable de la ressource forestière comme carburant pour les poêles de cuisson, et ainsi lutter contre un des principaux facteurs de déforestation au Nigeria ;
- améliorer la santé de la population par l'amélioration de la qualité de l'air engendrée par de meilleures combustions ;
- diminuer les coûts d'achat et/ou le temps de collecte de carburant par foyer.

Une fois un PoA enregistré, d'autres projets similaires peuvent y être ajoutés au fil du temps, sans avoir à passer individuellement par toutes les étapes d'enregistrement d'un projet MDP. La possibilité de regrouper un certain nombre de petites activités sous l'égide d'un programme unique réduit les coûts de transaction et rend le MDP plus attrayant pour les Pays les moins avancés (PMA).

Pour en savoir plus :

[http://cdm.unfccc.int/ProgrammeOfActivities/poa\\_db/7R1B09HSJV3FKIZYCA4D6XQOETP5GN/view](http://cdm.unfccc.int/ProgrammeOfActivities/poa_db/7R1B09HSJV3FKIZYCA4D6XQOETP5GN/view)

<http://climate-l.iisd.org/news/first-cookstove-cdm-programme-of-activity-registered-in-africa/>

<http://www.cdmgoldstandard.org/the-first-ever-cookstove-cdm-poa-registered-in-africa>

## Dossier thématique

### Durban, décryptage et conséquences

#### La Plateforme de Durban pour une action renforcée

Les décisions de Durban apportent une réponse nécessaire pour éclairer le dilemme diplomatique entre les pays développés et les pays en développement, qui portait sur la question de savoir qui agirait en premier dans la mise en place d'un nouveau régime climatique. En effet, à Durban, les pays les plus vulnérables ont démontré leur volonté de mener des négociations constructives. La Chine a quant à elle annoncé sa volonté de s'engager à réduire ses émissions à partir de 2020, entraînant avec elles d'autres pays dont éventuellement les États-Unis et le Brésil. Par conséquent, la Plateforme de Durban assure que l'accord négocié sera applicable à toutes les Parties et aura une «force juridique».

Alors que les négociations dans le cadre de la Convention ( AWG-LCA pour *Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention*) se clôtureront d'ici la fin de 2012, les négociations sous les auspices de la Plateforme de Durban ( ADP pour *Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action*) commenceront en 2012, dans le but d'adopter un accord juridique d'ici 2015, qui devra être mis en œuvre en 2020.

L'étendue de la «force juridique» de l'accord sera déterminée dans les prochaines années. Différentes interprétations peuvent émerger des trois options établies par la Plateforme de Durban, soit « un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu avec une force juridique». Cette discussion s'annonce donc ardue.

Les objectifs de réduction des émissions seront un enjeu majeur de ce groupe de négociation, bien que les questions d'adaptation, de renforcement des capacités, de technologie et de finance - qui devraient être traitées dans le cadre de la Convention jusqu'à la fin de l'année 2012 - figurent également dans l'agenda de la Plateforme.

#### Une deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto

La créativité qui a conduit à la Plateforme de Durban a également contribué à résoudre le débat sur une deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto. Les Parties

adopteront cette deuxième période d'engagement au Qatar lors de la 18<sup>e</sup> Conférence des Parties (CdP). Pourtant, à ce jour, seuls la Norvège, la Suisse et l'Union Européenne (UE) ont communiqué leurs cibles de réduction des émissions. Le Japon et la Russie ont déjà annoncé ne pas souhaiter participer à la deuxième période d'engagement, tandis que le Canada s'est formellement retiré du Protocole de Kyoto avant même la fin de la première période d'engagement. La deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto offre donc peu de chances de parvenir à un effort d'atténuation ambitieux en ligne avec l'objectif de limitation du réchauffement global à 2 °C.

Un certain nombre de clarifications techniques seront négociées au cours de l'année 2012. Parmi celles-ci figurent les engagements de réduction des Parties au Protocole, le traitement des quotas qui ont été distribués au cours de la première période d'engagement, l'utilisation des crédits carbone générés par des projets forestiers pour répondre aux engagements de la deuxième période et la durée de la seconde période d'engagement (de 2013 à 2017 ou 2020).

### **L'opérationnalisation des Accords de Cancún**

Les négociations de Durban ont permis aux quatre piliers du Plan d'action de Bali (atténuation, adaptation, technologie et finance) d'aboutir à des résultats concrets après quatre années de négociations. Ce nouveau contexte institutionnel comprend par exemple le registre des mesures d'atténuation des pays en développement (NAMA pour *National Appropriate Mitigation Action*), le Comité d'adaptation, le mécanisme de technologie et le Fonds vert pour le climat. Certains éléments n'ont pas de bénéfice d'atténuation directe, mais ces aboutissements ont pour effet de renforcer la confiance entre les Parties et de maintenir la promesse du soutien fourni pour les actions d'atténuation des pays en développement.

### **Conséquences pour le climat**

Avant la conférence de Durban, il était clair que les propositions de réduction des émissions par les pays dans leur ensemble d'ici à 2020 ne seraient pas suffisantes pour limiter la hausse des températures mondiales à 2° C (PNUE 2011, Climate Action Tracker 2011). Or, si Durban a sauvé les négociations d'une crise diplomatique, ses résultats ne sont pas suffisants pour limiter le réchauffement global en dessous de 2 °C. En effet, le lancement de la Plateforme de Durban pour une action renforcée a pour effet de retarder la mise en œuvre de mesures concrètes d'atténuation coordonnées à l'échelle internationale d'ici à 2020. Par conséquent, les perspectives d'émissions pour 2020 restent pessimistes à moins que certains pays mettent en œuvre des mesures ambitieuses et unilatérales d'atténuation. L'analyse des engagements actuels mène à une augmentation de la température globale moyenne de 3,5° C (Climate Action Tracker 2011), ce qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices, notamment pour les pays les plus vulnérables. Limiter l'augmentation de la température à 2°C s'appuie donc désormais principalement sur la volonté politique de chaque pays de mettre en œuvre des actions d'atténuation au niveau national.

## **Conséquences pour le marché du carbone**

Les décisions de Durban apportent certains éléments positifs au marché du carbone. Elles laissent la porte ouverte à de nouvelles initiatives à moyen terme, dans lequel le secteur privé a un rôle à jouer. Elles amènent un climat de confiance quant à la détermination des gouvernements à travers le monde de limiter les émissions, ce qui pourrait augmenter la valeur des investissements dans les actions à faibles émissions de carbone.

Les décisions de Durban prévoient un nouveau mécanisme de marché, ce qui représente une avancée majeure. Les modalités de mesure, de notification et de vérification ainsi que les modalités et procédures de ce nouveau mécanisme seront élaborées dans le cadre de la Convention d'ici la fin de l'année 2012.

Le rôle du secteur privé ainsi que le développement possible d'une approche axée sur le marché est reconnu pour les réductions des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts ainsi que par la conservation et la gestion durable des forêts (REDD+), dans le cadre d'un financement « axée sur les résultats » pour les pays en développement. Certaines mesures d'atténuations nationales dans les pays en développement (NAMAs) pourraient aussi faire l'objet de crédits compensatoires.

*Pour davantage d'informations, veuillez consulter :*

[http://www.unep.org/pdf/UNEP\\_bridging\\_gap.pdf](http://www.unep.org/pdf/UNEP_bridging_gap.pdf)

[http://climateactiontracker.org/assets/publications/briefing\\_papers/CAT\\_Durban\\_update\\_2\\_2011211.pdf](http://climateactiontracker.org/assets/publications/briefing_papers/CAT_Durban_update_2_2011211.pdf)

<http://www.ieta.org/the-consequences-of-the-durban-cop-for-the-carbon-market-and-climate-finance>

[http://www.cdcclimat.com/IMG/pdf/11-12\\_point\\_climat\\_10\\_-\\_durban\\_un\\_petit\\_pas\\_encourageant\\_pour\\_le\\_climat.pdf](http://www.cdcclimat.com/IMG/pdf/11-12_point_climat_10_-_durban_un_petit_pas_encourageant_pour_le_climat.pdf)

<http://www.zurich-cma.org/2012/01/13/summary-of-%E2%80%9Cdurban-outcome-%E2%80%93-prospects-for-the-carbon-markets-in-2012%E2%80%9D-january-10th-2012/>

[http://www.ecofys.com/files/files/ecofys\\_policy\\_update\\_iii\\_02\\_2012\\_02.pdf](http://www.ecofys.com/files/files/ecofys_policy_update_iii_02_2012_02.pdf)

[http://www.boell.de/downloads/oekologie/A\\_Future\\_for\\_International\\_Climate\\_Politics\\_-\\_Durban\\_and\\_Beyond.pdf](http://www.boell.de/downloads/oekologie/A_Future_for_International_Climate_Politics_-_Durban_and_Beyond.pdf)

## Sélection de rapports d'intérêt et de sources d'information utiles

- Financer la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement : quelle place pour les NAMA?  
<http://www.cdclimat.com/Etude-Climat-no32-Financer-la-lutte-contre-le-changement-climatique-dans-les-pays-en-developpement-quelle-place-pour-les-NAMA.html?lang=fr>
- Les risques de livraison de URCEs : pourquoi seulement 30 % des crédits sont effectivement livrés ?  
[http://www.cdclimat.com/IMG//pdf/12-01\\_cdc\\_climat\\_r\\_wp12-11\\_cdm\\_risks\\_analysis-2.pdf](http://www.cdclimat.com/IMG//pdf/12-01_cdc_climat_r_wp12-11_cdm_risks_analysis-2.pdf)
- Sondage concernant les politiques internationales du climat et les marchés du carbone  
<http://www.ji-cdm-austria.at/blueline/upload/surveyresultsaustrianijcdmws2012.pdf>

## Projets et programmes d'activités du MDP sur le site de la CCNUCC (mis à jour le 5 mars 2012)

- Projets dans le portefeuille de la CCNUCC : 2,7 milliards de tCO<sub>2</sub>-éq. attendues d'ici fin 2012
- Projets soumis pour enregistrement : 86 (10 685 714 tCO<sub>2</sub>-éq./an)
- Projets enregistrés : 3897 (570 230 632 tCO<sub>2</sub>-éq/an et 2,12 milliards de tCO<sub>2</sub>-éq. attendues d'ici fin 2012) dont 233 dans des pays membres et observateurs de l'OIF : 1 en Albanie, 1 en Ancienne République yougoslave de Macédoine, 5 en Arménie, 5 au Cambodge, 2 au Cameroun, 8 à Chypre, 3 en Côte d'Ivoire, 11 en Égypte, 5 aux Émirats Arabes Unis, 2 en Géorgie, 1 au Laos, 1 à Madagascar, 1 au Mali, 8 au Maroc, 1 à Madagascar, 1 en Maurice, 1 en Mauritanie, 4 en Moldavie, 2 en République Démocratique du Congo, 3 en République Dominicaine, 3 au Rwanda, 2 au Sénégal, 66 en Thaïlande, 2 en Tunisie, et 103 au Vietnam
- Programmes d'activités : 17 enregistrés, 19 programmes en cours de validation
- URCE émises : 881 950 388
- Méthodologies pour les projets de grande ampleur : 113 approuvées (dont 19 consolidées) et dont 13 pour les grands projets Bois/Reboisement (dont 2 consolidées)
- Méthodologies pour les projets de faible ampleur : 79 approuvées dont 7 pour les petits projets Bois/Reboisement

- Prix de l'URCE : de 4,67 € (Spot) et 4,61 € (déc. 2012)
- AND notifiées : 160 dont 128 situées en pays non Annexe I
- 41 EOD accréditées
- Nombre de pays visés à l'Annexe I ayant une Autorité Nationale Désignée : 32 dont 15 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre de pays non visés à l'Annexe I ayant une Autorité Nationale Désignée : 128 dont 54 pays membres et observateurs de l'OIF
- 38 pays n'ont pas d'Autorité Nationale Désignée dont 29 pays non visés à l'Annexe I et dont 14 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre d'Entités Opérationnelles Désignées ayant un bureau dans un pays visé à l'Annexe I : 26 (Espagne, Japon, Canada, France, Allemagne, Royaume-Uni, Norvège, Italie, Suisse et Turquie)
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays non visé à l'Annexe I : 15 (Afrique du Sud, Chine, Inde, Colombie, Corée du Sud et Malaisie)

## **Les évènements à venir**

- 2012, Année internationale de l'énergie durable pour tous
- 12 au 17 mars 2012, Marseille (France), 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau
- 26 et 27 mars 2012, New York (États-Unis), 3<sup>e</sup> réunion intersession de Rio+20

**Nouvelles Francophones du marché du carbone et du MDP est un bulletin bimensuel édité par l'IEPF dans le cadre de l'Initiative francophone de Partenariat pour le MDP lancée en avril 2005 par la communauté francophone à Montréal. Les bulletins sont rédigés par ÉcoRessources Carbone (<http://www.ecoressources.com/carbone>) pour le compte de l'IEPF**

**Pour s'abonner au bulletin : <http://www.mediaterre.org/mailman/listinfo/initiative-mdp>**

**Vous pouvez écrire à l'animateur du réseau Initiative Francophone de Partenariat pour le MDP à : [initiative-mdp-animateur@mediaterre.org](mailto:initiative-mdp-animateur@mediaterre.org)**